

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1161 accordant une allocation de 5.000 francs à M. Mahmoud Hadi

n° 1161

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 octobre 1945

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro
31 octobre 1945

VISAS

le gouverneur p.i de la cote française des Somalis et Dependencies. chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier aux colonies

Vu le télégramme du Ministre des Colonies N° 375/CH, en date du 1^{er} octobre autorisant l'envoi en mission de M. Mahmoud Haïd ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1^{er} », — Une allocation de Cinq mille francs (5.000 fr.) destinée à couvrir ses premiers frais de mission, est accordée à M. Mahmoud Haïd, désigné pour accompagner Sultan de Tadjourah, représentant officiel de la colonie au pèlerinage de la Mecque. Art. 2, — La dépense est imputable au budget local exercice 1945, chapitre 2, article 2, paragraphe 1, dépenses politiques.

J. BEYRIES.